

Plusieurs d'entre vous se questionnent sur les effets de la présente négociation sur leur date de retraite. Afin de vous renseigner, voici quelques informations :

Compte tenu des changements possibles au RREGOP, devrais-je considérer une retraite hâtive dès maintenant ?

- ▶ Il n'est pas avisé de faire un choix précipité qui affecterait votre sécurité financière à la retraite.
- ▶ **Nous sommes au début des négociations. Au final, il est possible (et souhaité) qu'il n'y ait aucune modification avec un effet négatif sur votre rente du RREGOP.**
- ▶ Par ailleurs, dans la mesure du possible, à chaque négociation, nous informons les membres des modifications à venir au RREGOP, le cas échéant, afin qu'ils puissent faire des choix éclairés pour leur retraite, incluant des mesures transitoires s'il y a lieu.

Devrais-je signer une retraite progressive dès maintenant afin de me protéger des changements possibles ?

- ▶ la retraite progressive est une bonne mesure, mais il n'est pas conseillé de s'en prévaloir uniquement pour cette raison, à ce moment-ci.

Pourquoi ?

- ▶ La retraite progressive est une mesure irréversible qui implique notamment une démission à la fin de l'entente et une diminution du temps de travail et des revenus disponibles.
 - Il est important de prendre conscience des implications de cette mesure et d'avoir fait une bonne planification de la retraite.
- ▶ Nous sommes au début des négociations. Au final, il est possible (et souhaité) qu'il n'y ait aucune modification avec un effet négatif sur votre rente RREGOP.
- ▶ **Même s'il y avait des modifications pénalisantes au RREGOP, il n'y a pas de garantie que le fait d'avoir conclu une entente de retraite progressive ferait en sorte de se soustraire de ces modifications dans le cadre de mesures transitoires.**
- ▶ Des mesures transitoires doivent aussi faire l'objet de négociation entre les parties et nous informons également les membres de telles mesures qui pourraient les avantager, le cas échéant.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Votre équipe syndicale
Le 13 avril 2023